

Plan Futé CST

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds

Aux 31 octobre 2021 et 2020

cst



Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	4
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États de la situation financière	6
États du résultat global	7
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	7
Tableaux des flux de trésorerie	8
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	9
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs, subventions et revenu cumulé	10
Notes annexes	11

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Plan Futé CST (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cstspark.ca ou le site Web de SEDAR à www.sedar.com, en appelant notre service à la clientèle au 1-800-461-7100 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et C.S.T. Spark inc., à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière cruciale au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse info@cstspark.ca.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement fondamental du Régime consiste à investir les contributions des souscripteurs de façon à maintenir le capital tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime investit les cotisations, les subventions gouvernementales et le revenu conformément à une méthode de placement à profil évolutif (dite glide path) exclusive qui vise à assortir les catégories d'actifs et la composition des placements avec la période prévue avant le début des études postsecondaires du bénéficiaire. Les actifs sont gérés selon une composition des placements qui met l'accent sur l'investissement dans des actions les premières années, suivi d'une transition vers une composition de placements plus prudente au fil du temps, particulièrement dans des titres à revenu fixe.

Les actifs du Régime sont gérés de façon passive par BlackRock Asset Management Canada Limited (« BlackRock ») conformément au mandat glide path prédéfini pour les fonds négociés en bourse (« FNB »).

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime en 2021

En 2021, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 11,9 %, par rapport à 14,3 % pour l'indice de référence de la politique de placement (l'« indice de référence »). En contraste, l'indice obligatoire universel FTSE Canada et l'indice MSCI All Country World, des indices généraux, ont généré des rendements de -3,6 % et de 27,6 %, respectivement, durant la même période. Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 1,5 %, plus l'impôt, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, était inférieur à celui de l'indice de référence au cours de l'exercice. La pondération globale plus élevée du Régime en titres à revenu fixe et en fonds négociés en bourse du marché monétaires a nuí au rendement par rapport à l'indice de référence de la politique de placement.

Retour sur l'économie

Les économies canadienne et mondiale ont fortement rebondi après les replis importants enregistrés au début de la pandémie de COVID-19. L'activité économique s'est améliorée pendant le second semestre de 2021, et les banques centrales de plusieurs économies développées ont annoncé leur intention de réduire les mesures de relance monétaires mises en place au cours de l'exercice précédent. Les pressions inflationnistes se sont accrues pendant le second semestre de l'exercice en raison des perturbations des chaînes

d'approvisionnement, de la demande mondiale accrue et de la hausse des prix de l'énergie. En dépit de l'amélioration des niveaux d'emploi et de la hausse de la demande des consommateurs, la volatilité des marchés demeure élevée.

L'économie canadienne a enregistré une croissance pendant trois trimestres consécutifs avant de se contracter au deuxième trimestre de 2021. La Banque du Canada a maintenu le taux de financement à un jour à 0,25 %, et elle a annoncé en octobre qu'elle prévoit mettre fin aux politiques accommodantes des dernières années. Le taux de chômage a diminué pour le quatrième mois consécutif en septembre, s'établissant à 6,9 %, soit le taux le plus faible depuis le début de la pandémie. Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, dans le contexte de l'accroissement de la demande d'exportation. Les taux d'inflation ont augmenté tout au long de l'année, l'indice des prix à la consommation au Canada ayant atteint 4,1 % en septembre, lequel devrait, selon la Banque du Canada, demeurer élevé tout au long de 2022.

L'accélération de la reprise économique et la hausse de l'inflation ont contribué à l'augmentation considérable des rendements, ce qui a entraîné des rendements négatifs pour les titres à revenu fixe canadiens. Dans ce contexte, l'indice obligataire universel FTSE Canada a diminué de 3,6 %, tandis que l'indice

obligataire FTSE Canada à long terme, dont l'échéance des titres est plus longue, a chuté de 6,8 % pendant la même période. Les obligations de sociétés canadiennes s'en sont mieux tirées, les écarts par rapport aux obligations gouvernementales ayant diminué, ce qui s'est traduit par un rendement de -0,9 %. L'annonce par la Banque du Canada de la réduction des mesures d'assouplissement quantitatif a entraîné un bond des rendements à court terme; l'indice obligataire FTSE Canada à court terme a ainsi diminué de 1,0 % pour l'exercice.

Le rendement des actions a été extrêmement résilient, affichant des gains à deux chiffres dans de nombreuses régions du monde. Les actions des secteurs de l'énergie et des services financiers ont connu les meilleurs rendements. Le marché des actions canadiennes (représenté par l'indice composé plafonné S&P/TSX) s'est retrouvé en tête de la plupart des principaux marchés, avec un rendement de 38,3 %. Les actions de sociétés américaines à forte capitalisation (représentées par le S&P 500) ont affiché un gain annuel de 32,3 % (en dollars canadiens). Les marchés boursiers internationaux de pays développés ont également enregistré des gains, comme en témoigne la hausse de 25,0 % de l'indice MSCI EAFE IMI. Même s'il s'est maintenu en territoire négatif au second semestre de l'exercice, l'indice MSCI Emerging Markets IMI a augmenté de 11,3 % en 2021.

Faits saillants financiers et d'exploitation

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les quatre derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)	2021	2020	2019	2018
États de la situation financière				
Actif total	5 312 \$	2 374 \$	683 \$	351 \$
Actif net	5 286	2 350	682	351
États du résultat global				
Revenu net (perte nette) de placement	335 \$	36 \$	44 \$	(9)\$
États des variations de l'actif net				
Paiements d'aide aux études	(24)\$	(12)\$	(1)\$	- \$
Subventions gouvernementales reçues, déduction faite des remboursements	863	677	104	2
Autres				
Nombre total de conventions	1 725	1 015	170	20

Frais de gestion

Des frais de gestion de 57 \$ (2020 – 20 \$) ont été payés à la Fondation. Ces frais couvrent l'exploitation, la gestion, la distribution et l'administration du Régime, y compris la gestion du portefeuille, les services aux fiduciaires, la tenue de dossiers, l'évaluation, la distribution et les services de garde. Des frais de gestion annuels correspondant à 1,5 %, plus l'impôt, du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation. La Fondation renonce à une partie de ses frais de gestion pour compenser les frais facturés par les FNB.

La Fondation a délégué certaines fonctions de gestion, d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, C.S.T. Spark inc., qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. C.S.T. Spark inc. est le distributeur exclusif du Régime.

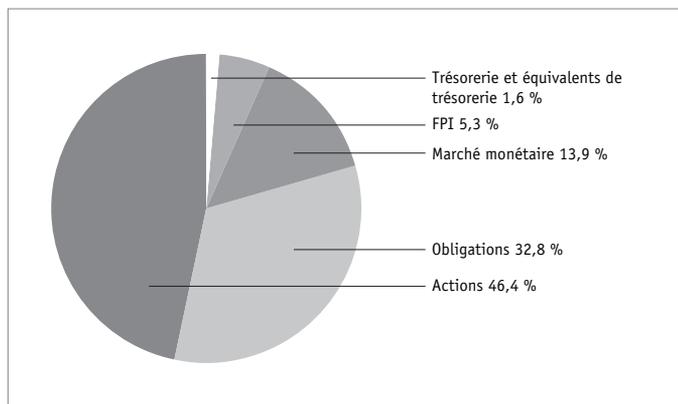
En contrepartie de ses services, C.S.T. Spark inc. reçoit de la Fondation un montant égal aux frais engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services de gestion est renouvelable annuellement. C.S.T. Spark inc. a engagé Consultants

C.S.T. inc. pour la prestation de services de gestion de placements, de comptabilité et d'administration.

Aperçu du portefeuille du Régime

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2021



Le tableau ci-après présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total de l'actif du portefeuille du Régime.

Émetteur	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif du portefeuille du Régime
iShares Core S&P 500 Index ETF	1 125	21,6 %
iShares Premium Money Market ETF	722	13,9 %
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	577	11,1 %
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF	543	10,4 %
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF	538	10,3 %
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	486	9,3 %
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	428	8,2 %
iShares Global Real Estate Index ETF	275	5,3 %
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF	270	5,2 %
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF	159	3,1 %

25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime **98,4 %**

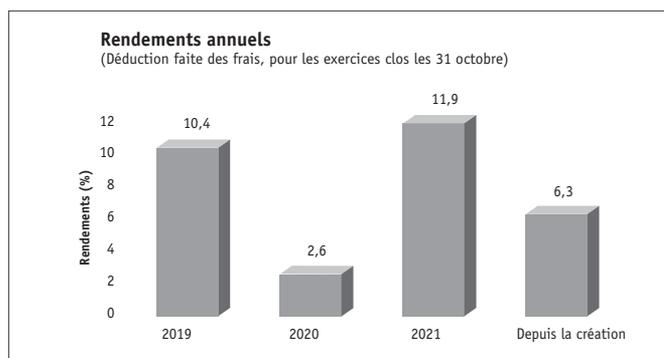
Note : Le Régime détient moins de 25 placements.

Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime et ils ne reflètent pas le rendement de placement de chaque groupe de bénéficiaires définis en fonction de leur âge selon une méthode glide path. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les frais de gestion engagés par le Régime ont été déduits, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-après indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour 2020, soit le premier exercice complet du Régime depuis sa création. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime correspond à 60 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada et à 40 % de l'indice MSCI All Country World.

L'indice obligataire universel FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de première qualité du Canada et comprend des obligations gouvernementales et de sociétés dont l'échéance est supérieure à un an.

L'indice MSCI All Country World est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer la performance globale des marchés des actions et se compose d'actions des pays développés et des marchés émergents.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2021.

	Périodes		
	1 an	3 ans	Depuis la création**
Rendement net du Régime*	11,9	8,2	6,3
Rendement de l'indice de référence	14,3	10,9	8,8
Indice obligataire universel FTSE Canada	-3,6	4,2	3,4
Indice MSCI All Country World	27,6	15,2	12,3

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges annuels du Régime se sont établis à 1,5 %, plus taxes pour chaque période.

** Les rendements enregistrés depuis la création sont calculés en fonction du rendement annualisé de la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 octobre 2021.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du régime Plan Futé CST (le « Régime ») sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise de C.S.T. Spark Inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables sont, selon la direction, appropriées pour le Régime et sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Présidente et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2021



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration et aux membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du régime Plan Futé (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Base d'évaluation

Nous attirons l'attention sur les notes 7 et 2 des états financiers, qui indiquent qu'à la suite d'un vote tenu par les titulaires du Régime le 9 décembre 2021, le Régime sera résilié au plus tard le 31 mars 2022. Comme il est indiqué à la note 2, en raison de la cessation prévue, les états financiers ne sont pas préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et, par conséquent, les actifs sont évalués au montant estimatif de la trésorerie et de toute autre contrepartie que le Régime prévoit percevoir lors du règlement ou de la cession de ces actifs, et les passifs sont évalués aux montants estimatifs de leur règlement. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2021

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 \$	120 \$
Placements, à la juste valeur <i>(Tableau complémentaire I)</i>	5 123	2 141
Produits à recevoir et autres débiteurs	58	60
Subventions gouvernementales à recevoir	50	53
	5 312	2 374
Passif		
Créditeurs et charges à payer	26	24
	26	24
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5 286	2 350
Représenté par :		
Dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	2 921	1 159
Subventions gouvernementales	1 623	774
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	392	67
Réserve non affectée <i>(note 3b)</i>	350	350
	5 286 \$	2 350 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Produits		
Profits réalisés à la vente de placements	52 \$	12 \$
Variation des profits latents	272	16
Distributions des fonds de placement	68	28
	392	56
Charges		
Frais de gestion (note 3a)	57	20
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	335 \$	36 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice	2 350 \$	682 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	335	36
Encaissements		
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	1 762	967
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	863	677
Décaissements		
Paievements aux bénéficiaires	(24)	(12)
Encaissements moins décaissements	2 601	1 632
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 936	1 668
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de la période	5 286 \$	2 350 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	335 \$	36 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profits réalisés à la vente de placements	(52)	(12)
Variation des profits latents	(272)	(16)
(Augmentation) diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	2	(44)
(Augmentation) diminution des subventions gouvernementales à recevoir	3	(37)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	2	23
Achats de placements	(5 109)	(1 826)
Produit de la vente ou de la venue à échéance de placements	2 451	268
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 640)	(1 608)
Activités de financement		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	863	677
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	1 762	967
Paiements aux bénéficiaires	(24)	(12)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	2 601	1 632
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(39)	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	120	96
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	81 \$	120 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	– \$	– \$
Dividendes reçus	68	28

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds négociés en bourse – 98,4 %			
iShares Core S&P 500 Index ETF	15 973	1 125	939
iShares Premium Money Market ETF	14 434	722	722
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	18 437	577	591
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF	19 867	543	550
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF	15 267	538	495
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	14 424	486	410
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	17 492	428	447
iShares Global Real Estate Index ETF	8 363	275	247
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF	8 992	270	262
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF	6 056	159	158
Total des FNB – 98,4 %		5 123	4 821
Total des placements – 98,4 %		5 123	4 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 1,6 %		81	
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %		5 204	4 821
Total du fonds de placement		5 204	4 821
Représenté par :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		81	
Placements, à la juste valeur		5 123	
		5 204	

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs, subventions et revenu cumulé

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des conventions, des dépôts des souscripteurs, des subventions et du revenu cumulé du Plan Futé.

N ^{bre} de conventions à l'ouverture	Rentrées de conventions	Sorties de conventions	N ^{bre} de conventions à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Subventions gouvernementales	Profit cumulé
1 015	726	16	1 725	2 921 \$	1 623 \$	392 \$

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2021	2020
Paiements nets des souscripteurs	1 990 \$	1 055 \$
Remboursement du capital	(228)	(88)
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	1 762	967
Solde, au début de l'exercice	1 159	192
Solde, à la fin de l'exercice	2 921 \$	1 159 \$

Notes annexes

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le régime Plan Futé CST (le « Régime ») est un régime de bourses d'études qui a été établi le 23 mai 2018. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par C.S.T. Spark Inc. (« CST Spark »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Les souscripteurs concluent une convention de régime d'épargne-études avec la Fondation (la « convention ») et versent des cotisations au nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires. Les conventions sont enregistrées en tant que régimes enregistrés d'épargne-études en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Régime reçoit les subventions gouvernementales des paliers fédéral et provinciaux (les « subventions gouvernementales ») au nom des souscripteurs et investit ces fonds, avec les cotisations, conformément aux politiques de placement du Régime. Les cotisations cumulées pendant la durée de la convention sont remboursées en tout ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur, ce montant étant assujéti aux fluctuations de la valeur de marché. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») sont versés aux bénéficiaires admissibles et sont constitués des subventions gouvernementales et du revenu de placement réalisé sur les cotisations et sur les subventions gouvernementales.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2021.

b) Base d'évaluation

Comme il est décrit à la note 7, Événements postérieurs à la date de clôture, toutes les conventions de souscription seront transférées dans les nouveaux comptes de REEE de CST Spark, et le Régime cessera son activité d'ici le 31 mars 2022.

En raison de la cessation prévue, les présents états financiers ne sont pas préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Par conséquent, les actifs sont évalués au montant estimatif de la trésorerie et de toute autre contrepartie que le Régime prévoit percevoir lors du règlement ou de la cession de ces actifs, et les passifs sont évalués aux montants estimatifs de leur règlement. Ces montants estimatifs ne sont pas actualisés et ils sont comptabilisés dans la mesure où le Régime dispose d'une base raisonnable pour leur estimation. Ce changement de méthode de comptabilité n'a pas d'incidence significative sur la valeur comptable des actifs et des passifs du Régime à la date de clôture. Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur comprennent les fonds négociés en bourse (les « FNB »). Les FNB sont négociés sur un marché actif et sont évalués en fonction du cours de clôture à la date de clôture.

La note 6 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

f) Dépôts des souscripteurs

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Change (suite)

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et gestion du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à C.S.T. Spark Inc., en qualité de courtier de régimes de bourses d'études et de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité de gérer et de distribuer le Régime. La convention de distribution et de licence est renouvelable annuellement le 24 mai. Des frais de gestion annuels correspondant à 1,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation. La Fondation renonce à une partie de ses frais de gestion pour compenser les frais facturés par les FNB. C.S.T. Spark Inc. a engagé Consultants C.S.T. inc. (« C.C.S.T. ») pour la prestation de services de gestion de placements, de comptabilité et d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, un montant de 56 \$ a été comptabilisé à titre de frais de gestion (2020 – 20 \$). Les frais de gestion inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2021 s'élevaient à 6 \$ (2020 – 17 \$).

b) Réserve non affectée

La réserve non affectée représente le montant en trésorerie que le Régime reçoit de la Fondation pour se constituer en fiducie au bénéfice des souscripteurs et des bénéficiaires.

Note 4. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la

situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 5. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément aux directives de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant un gestionnaire de placement externe. Le gestionnaire de placement examine régulièrement les placements autorisés du Régime et veille au rééquilibrage et à la gestion du portefeuille de placement en respectant les limites imposées par la politique et le mandat de placement.

a) Risque de marché

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Au 31 octobre 2021, le Régime est indirectement exposé à un risque de taux d'intérêt proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des titres financiers portant intérêt.

ii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Le Régime est indirectement exposé de façon importante à un autre risque de prix provenant de son placement dans le FNB sous-jacent, lequel investit dans des titres de capitaux propres.

Au 31 octobre 2021, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 5. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii. Autre risque de prix (suite)

les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiquée dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 51 \$ (2020 – 21 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Au 31 octobre 2021, le Régime est indirectement exposé à un risque de crédit proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments de créance et des titres privilégiés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 31 octobre 2021, le Régime est indirectement exposé à un risque de change proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle du Régime. Le Régime détient des FNB exposés à des marchés étrangers et qui représentent 43 % (2020 – 58 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 22 \$ (2020 – 13 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Note 6. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient

obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les subventions gouvernementales à recevoir, ainsi que les créateurs et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i. Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	5 123 \$	– \$	– \$	5 123 \$
Total des placements, à la juste valeur	5 123 \$	– \$	– \$	5 123 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	2 141 \$	– \$	– \$	2 141 \$
Total des placements, à la juste valeur	2 141 \$	– \$	– \$	2 141 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Note 7. Événements postérieurs à la date de clôture

Dans le cadre d'un vote tenu par les titulaires du Régime le 9 décembre 2021, la Fondation et CST Spark (collectivement, « CST ») ont obtenu l'autorisation de modifier la convention de régime d'épargne-études (la « convention de REE ») du Plan Futé CST afin de permettre la résiliation du Régime. La résolution autorisait également CST à transférer le produit du compte d'un souscripteur existant du Plan Futé CST vers un nouveau compte de REEE de CST Spark. Toutes les conventions de REE seront transférées et le Régime sera résilié au plus tard le 31 mars 2022.

Plan Futé CST

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1-877-333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

C.S.T. Spark Inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, connectez-vous à www.cstspark.ca.

cst

